

Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- une modification statutaire relative à la durée de mandat des Administrateurs,
- la nomination de Monsieur Philippe RUCHETON en qualité d'Administrateur indépendant,
- la ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas COSSON en qualité d'Administrateur.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

- ✓ Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 4 février 2016 a procédé à la nomination de nouveaux membres au sein du Comité de Gestion :
 - Nomination de Madame Laurence AUBERTIN en qualité de Membre du Comité de Gestion, en remplacement de Monsieur Julien DELBET,
 - Nomination de Monsieur Vincent OLLIVIER en qualité de Membre du Comité de Gestion, en remplacement de Madame Hacina PY,
 - Nomination de Monsieur Jean-François JONDEAU en qualité de Membre du Comité de Gestion.

- ✓ Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 17 mars 2016 a procédé à la nomination de nouveaux membres au sein du Comité ALM :

- Nomination de Madame Crystele HONORE en qualité de membre du Comité ALM, en remplacement de Madame Pascale GROS,
 - Nomination de Madame Laurence AUBERTIN en qualité de membre du Comité ALM, en remplacement de Monsieur Julien DELBET.
- ✓ Le Conseil d'Administration du 17 mars 2016 a également procédé à la nomination de Monsieur Vincent ROBILLARD en qualité de Président du Comité de Gestion, en remplacement de Monsieur Grégoire SIMON-BARBOUX, ainsi que Madame Stéphanie CHARBONNIERAS en qualité de Responsable du dispositif de lutte contre le blanchiment.
- ✓ Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 17 mai 2016 a adopté les résolutions suivantes :
- Le renouvellement de DELOITTE & ASSOCIES, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
 - Le renouvellement de BEAS, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant.
- ✓ Enfin, nous vous rappelons que Monsieur Jean-Louis FORT a démissionné de son mandat d'Administrateur le 14 décembre 2016.

A- Evolution des actifs au cours de l'année 2016

A fin décembre 2016, le cover-pool (portefeuille d'actifs éligibles) d'un montant de 11.850,73 millions d'euros, constitué principalement de créances de prêts aux collectivités locales françaises ou garantis par celles-ci, se décomposait comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en millions d'euros)	Encours en millions d'euros	% du cover Pool
France		
Régions	924	7,8%
Départements	1 967	16,6%
Communes et Groupements de Communes	2 207	18,6%
Etablissements de Santé	1 321	11,1%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	651	5,5%
Expositions garanties par une agence de credit export	2 139	18,0%
Souverain	369	3,1%
Autres	204	1,7%
Total France	9 783	82,5%
Autriche		
Expositions garanties par une agence de credit export	83	0,7%
Total Autriche	83	0,7%
Belgique		
Régions	421	3,5%
Expositions garanties par une agence de credit export	94	0,8%
Total Belgique	515	4,3%
Norvège		
Expositions garanties par une agence de credit export	106	0,9%
Total Norvège	106	0,9%

Pays et Nature d'exposition (en millions d'euros)	Encours en millions d'euros	% du cover Pool
Expositions garanties par une agence de credit export	577	4,9%
Total Allemagne	577	4,9%
USA		
Expositions garanties par une agence de credit export	142	1,2%
Total USA	142	1,2%
Gulf Cooperation Council		
Souverain	244	2,1%
Total Gulf Cooperation Council	244	2,1%
Institution Supranationale		
Institution Supranational	401	3,4%
Total Institution Supranationale	401	3,4%
Total	11 851	100,0%

Parmi les contreparties de type "Autres", se trouvent essentiellement des chambres de commerce et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

En 2016, Société Générale SCF a maintenu un cover pool diversifié et a continué sa stratégie de diversification d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, tels des prêts garantis par des collectivités locales belges, des prêts garantis par les agences de crédit export de France, d'Allemagne, d'Autriche et de Belgique, et des contrats de partenariats contractés par des collectivités territoriales françaises ou par l'Etat français.

Répartition géographique du Cover Pool	Encours en millions d'euros	% du pool
Alsace	166	1,40%
Aquitaine	331	2,79%
Auvergne	122	1,03%
Basse-Normandie	132	1,12%
Bourgogne	158	1,33%
Bretagne	119	1,00%
Centre	271	2,28%
Champagne-Ardenne	60	0,50%
Corse	11	0,09%
Dom-Tom	-	0,00%
Franche-Comté	157	1,33%
Haute-Normandie	209	1,76%
Ile-de-France	1 848	15,59%
Languedoc-Roussillon	245	2,07%
Limousin	25	0,21%
Lorraine	318	2,68%
Midi-Pyrénées	231	1,95%
Nord-Pas-de-Calais	571	4,82%
Pays de la Loire	341	2,87%
Picardie	130	1,10%

Répartition géographique du Cover Pool	Encours en millions d'euros	% du pool
Poitou-Charentes	137	1,15%
Provence-Alpes-Côte d Azur	700	5,90%
Rhone-Alpes	1 002	8,46%
Souverain	2 500	21,09%
Total France	9 783	82,55%
Total Allemagne	577	4,87%
Total Autriche	83	0,70%
Total Belgique	515	4,34%
Total USA	142	1,20%
Total GCC	244	2,06%
Total Norvège	106	0,89%
Total Supranational	401	3,39%
Total	11 851	100,00%

Au 31 décembre 2016, le portefeuille est composé de créances saines. Toutefois, un cas de défaut a été constaté au cours du premier semestre 2016 : à la suite de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'un débiteur français garanti par une agence de crédit export, les expositions sur ce débiteur ont été sorties du *cover pool* de Société Générale SCF en date du 20 juin 2016.

Par ailleurs, un cas de défaut bâlois a été constaté par SOCIETE GENERALE au cours du second semestre 2016, à l'encontre d'un Groupement d'Intérêt Public. Les expositions sur ce débiteur ont été sorties du *cover pool* de Société Générale SCF en date du 24 octobre 2016.

Au cours de l'année 2016, dans le cadre d'une gestion active du *cover pool* et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées :

- Rechargement de 250.000.000,00 euros le 25 février 2016,
- Rechargement de 11.200.000,00 euros le 25 février 2016,
- Rechargement de 31.644.102,18 euros le 4 mars 2016,
- Rechargement de 1.104.356,98 euros le 11 avril 2016,
- Rechargement de 7.235.347,60 euros le 11 avril 2016,
- Rechargement de 72.313.247,36 euros le 6 juillet 2016,
- Rechargement de 187.971.771,12 euros le 13 juillet 2016,
- Rechargement de 57.424.003,37 euros le 28 septembre 2016,
- Rechargement de 161.145.742,65 euros le 14 octobre 2016,
- Rechargement de 61.010.357,68 euros le 28 novembre 2016,
- Rechargement de 50.000.000,00 euros le 29 novembre 2016,
- Rechargement de 204.586.920,16 euros le 21 décembre 2016 et
- Rechargement de 99.380.406,86 euros le 21 décembre 2016.

Soit un total de 1.195.016.255,96 euros sur l'année 2016.

Les nouvelles créances mobilisées sont des prêts aux collectivités locales belges, françaises ou garantis par celles-ci, des prêts garantis par des agences de crédit-export française ou

étrangères et des partenariats public-privé contractés par l'Etat ou les collectivités territoriales.

A fin décembre 2016, les valeurs de remplacement forment un total de 234,91 millions d'euros, majoritairement composées de dépôts à terme replacés à 3 mois dans les livres de SOCIETE GENERALE. Elles représentent 2,90 % de l'encours d'Obligations Foncières (contre un plafond imposé par la loi de 15 %).

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2016

Au cours de l'exercice 2016, Société Générale SCF a réalisé l'émission obligataire suivante :

- Série 39 : Réalisation en date du 22 février 2016, d'une émission *retained*, sous format « retail » pour un montant nominal de 50 millions d'euros, maturité 22 février 2028, servant un coupon de EURIBOR 3M + 50 bps.

La Société a remboursé à échéance la série d'obligation représentant l'émission publique suivante :

- Série 12 : Remboursement à l'échéance d'une émission sous la forme de placement *public* pour un montant total de 1.250 millions d'euros, maturité 7 juillet 2016, servant un coupon de 4%.

La Société a remboursé à échéance les séries d'obligations représentant les placements privés suivants :

- Série 16 : Remboursement à l'échéance d'une émission sous la forme de placement *privé* pour un montant total de 45,5 millions de dollars, maturité 17 juin 2016, servant un coupon de LIBOR 3M + 90 bps,
- Série 15 : Remboursement à l'échéance d'une émission sous la forme de placement *privé* pour un montant total de 20,85 millions d'euros, maturité 17 juin 2016, servant un coupon de EURIBOR 6M + 64 bps,
- Série 10 : Remboursement à l'échéance d'une émission sous la forme de placement *privé* pour un montant total de 25 millions d'euros, maturité 19 juin 2016, servant un coupon de 4,225 %,
- Série 20 : Remboursement à l'échéance d'une émission sous la forme de placement *privé* pour un montant total de 30 millions d'euros, maturité 29 juillet 2016, servant un coupon de 3,537 %.

L'encours d'Obligations Foncières à fin décembre 2016 s'établit à 8.432,62 millions d'euros (dont 220,26 millions d'euros d'intérêts courus).

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 22 juin 2016. A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec les évolutions méthodologiques des agences de notation.

Par ailleurs, le Prospectus de Base a été supplémenté le 7 octobre 2016 afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2016.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

A – Impacts des évolutions méthodologiques des agences de notation

Conformément à l'approche « *multi-jurisdiction* » auprès de Standard & Poor's, la note maximale pouvant être atteinte par les Obligations Foncières, était limitée à la note du souverain le plus représenté + 1 notch si la part de ce pays dans le portefeuille d'actifs dépassait 70 %.

Le portefeuille de Société Générale SCF la plaçait sous cette méthodologie lorsque les expositions France et Supranational n'étaient plus suffisantes pour couvrir seules l'OC requise, et compte tenu de la concentration sur la France (+ de 70 % du cover-pool), la note des Obligations Foncières aurait dû être limitée à la note du souverain France (AA) + 1 notch soit AA+.

La publication le 8 août 2016 de l'évolution méthodologique a permis de corriger les divergences avec la méthodologie d'appréciation du risque souverain dans les portefeuilles « *single-jurisdiction* » : désormais Société Générale SCF peut atteindre la note AAA et ceci en utilisant l'ensemble de ses actifs, y compris étrangers.

Par ailleurs, en raison de la confirmation de la notation de la France avec un outlook stable, l'outlook de Standard & Poor's sur le rating de Société Générale SCF reste à AAA et passe de négatif à stable.

Enfin, Moody's a baissé le taux d'OC minimum requis de 105,5 % à 105 %, suite à une meilleure prise en compte du collatéral éligible en Banque Centrale.

B – Environnement de taux négatifs

En raison de l'environnement de taux négatifs auquel les banques sont confrontées, la Trésorerie du Groupe a émis une instruction au second trimestre 2016, sur la rémunération négative appliquée aux dépôts à vue détenus par des institutions financières.

Cette rémunération négative est désormais appliquée aux comptes de dépôts détenus par Société Générale SCF auprès de SOCIETE GENERALE. Une rémunération négative de -40 bps des soldes créditeurs est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2016 par l'Agence des Banques, sur les soldes supérieurs à 5 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les fonds propres sont quant à eux replacés à 3 mois auprès de la Trésorerie (i.e. Gestion Propre) à un taux négatif, permettant néanmoins d'optimiser le coût de la liquidité. Par conséquent, le remplacement des fonds propres a désormais un impact négatif d'environ 15 bps en PNB depuis le 3^{ème} trimestre 2016.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A- Risque de Crédit

Il convient de préciser que malgré un objet social large conformément aux possibilités conférées par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, Société Générale SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci et bénéficiant des meilleures notations.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions d'assistance et de gestion conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE.

En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations Foncières. Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs en matière de qualité des actifs : risque de défaut des débiteurs, taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

Par ailleurs, l'éligibilité des prêts aux personnes publiques, telle que définie par les textes applicables, est validée par échantillon ou au cas par cas par le Contrôleur Spécifique avant tout transfert d'actifs à Société Générale SCF. La composition des actifs remis en garantie en faveur de Société Générale SCF est soumise à des critères de diversification des risques encadrés par les agences de notation et par le Comité des Risques.

La réglementation française prévoit également des mécanismes de protections des investisseurs contre les risques inhérents, et notamment le risque de crédit.

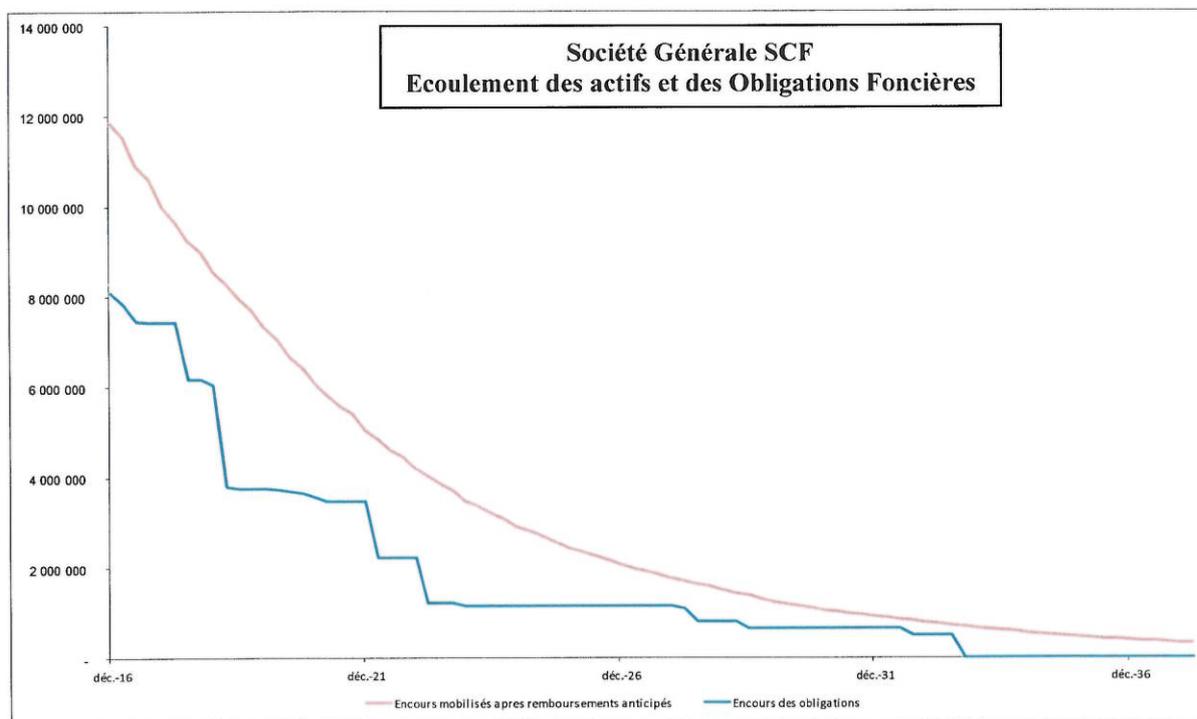
Société Générale SCF respecte les règles prévues par l'article L 513-12 du Code monétaire et financier. A ce titre, le ratio de couverture, représenté par le rapport des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant pondérés, sur les dettes bénéficiant du privilège de la loi, doit être supérieur à 105 %.

Au 31 décembre 2016, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 142,82 %.

La loi spécifique aux sociétés de crédit foncier impose également le respect d'une limite de 15 % du montant des valeurs de remplacement (trésorerie disponible et placée) par rapport à l'encours des Obligations Foncières.

A fin décembre 2016, les valeurs de remplacement forment un total de 234,91 millions d'euros, majoritairement constituées de dépôts à terme replacés à 3 mois dans les livres de SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,90 % de l'encours d'Obligations Foncières.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, qui vise à s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations Foncières émises par des actifs transférés, doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production. Au 31 décembre 2016, sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 1,34 %, correspondant au taux moyen historique observé depuis 2008, aucune impasse de couverture n'est observée.



B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêt ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des « gaps » calculés sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SCF à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des « gaps » mensuels sur les 12 premiers mois, puis annuels sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2016, la sensibilité de Société Générale SCF à un choc de 100 points de base s'élève à 320 milliers d'euros pour une limite de +/- 5 millions d'euros. Cette sensibilité au risque de taux est liée au décalage des dates d'échéance du remplacement des fonds propres avec les fins de trimestres calendaires.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : 320 milliers d'euros,
- Moyen terme : 0 millier d'euros,
- Long terme : 0 millier d'euros.

La sensibilité globale représente 0,139 % des fonds propres.

Pour les émissions en USD, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture EUR/USD. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SCF n'y est pas exposée, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SCF sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des prêts à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SCF sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SCF est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les inflows.

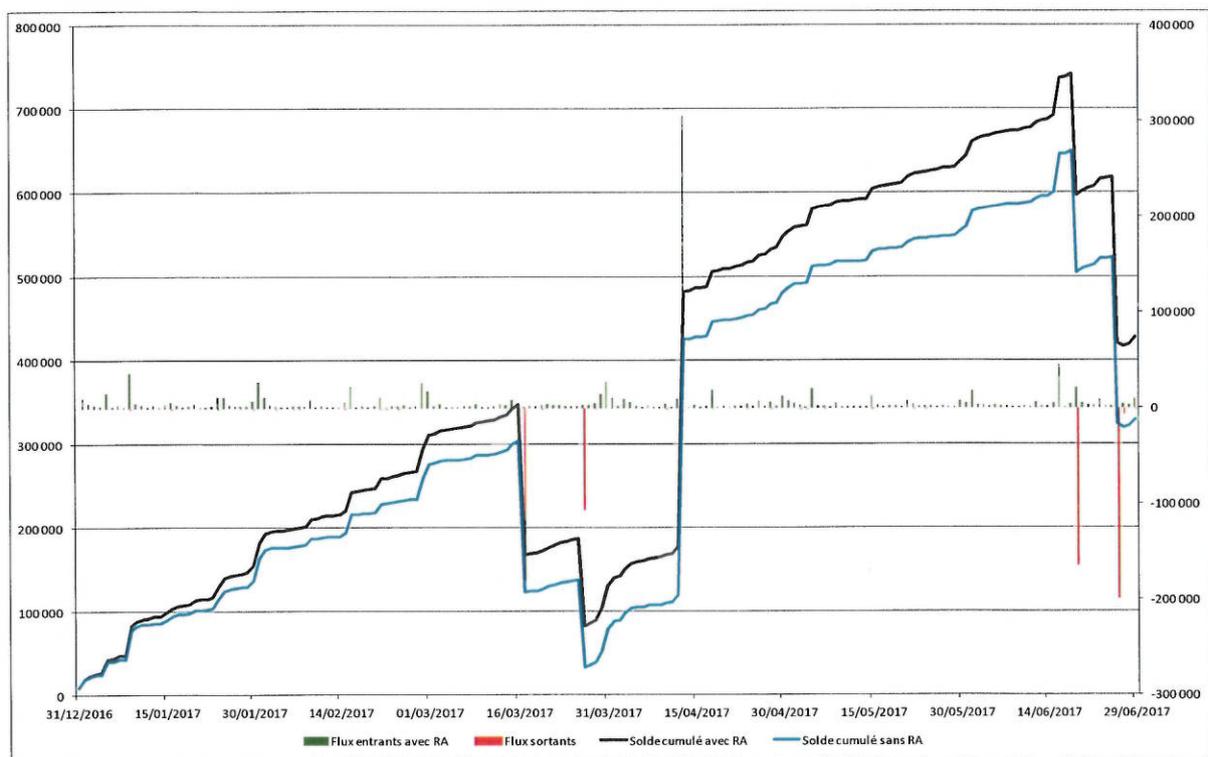
Le risque de liquidité est également apprécié par transparence en évaluant le besoin de liquidité entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

La liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie.
- Les sorties de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux encaissements de principal et intérêt des échéances des Obligations Foncières émises.

- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2016. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 0 % au 31 décembre 2016.



A partir du 31 décembre 2016, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 18,01 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Toutefois, en cas de position de liquidité négative, Société Générale SCF est dotée de ressources disponibles qui consistent principalement en :

- Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France après application des différentes décotes (pour la partie excédant 105 % des ressources privilégiées)
- Valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 2.558,73 millions d'euros.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 227 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 2.415,37 millions d'euros.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 226,91 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE. La diminution du montant par rapport au premier jour s'explique par l'application de taux d'intérêt négatifs.

D- Risque Opérationnel

Société Générale SCF sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre des conventions d'assistance, d'externalisation et de gestion et recouvrement conclues à la création de la Société.

Ainsi, le risque opérationnel lié à Société Générale SCF est intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE. La gestion des opérations est intégrée dans les outils et systèmes de SOCIETE GENERALE en limitant les opérations manuelles, voire en les rendant presque inexistantes.

Néanmoins, Société Générale SCF dispose de son propre RCSA qui fait apparaître un risque résiduel « Faible ».

E- Risques de nature Sociale et Environnementale

Société Générale SCF n'est pas exposée à des risques de nature sociale et environnementale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Société Générale SCF a fait le choix stratégique de se spécialiser dans les placements privés offrant des prix intéressants et permettant d'optimiser sa gestion ALM en adaptant la fréquence et la taille des émissions à celles du collatéral disponible.

Pour assurer la couverture de ses émissions, Société Générale SCF continue de développer le gisement d'actifs éligibles produits par la banque de financement et d'investissement de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, un nouveau gisement de créances originées par la banque de détail a été identifié. Ce gisement correspond à la production cumulée sur les 6 dernières années, pour un montant brut de 2,5 milliards d'euros, de prêts au secteur public éligibles au cover-pool de Société Générale SCF.

1,5 milliard d'euros devrait être transféré, pour générer une capacité d'émission d'Obligations Foncières de 1 milliard d'euros, le montant restant des créances ne sera pas transféré et servira à constituer une réserve.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2016, à hauteur de 14.999.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012

L'article R 225-105-1, I et II du Code de commerce étend les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion

des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, Société Générale SCF ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS, SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2016, le bilan présente un total de 8.685,48 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2015, le total de bilan était de 10.015,26 millions d'euros. La baisse de la taille du bilan s'explique principalement par l'arrivée à échéance de 5 émissions en juin et juillet 2016, dont la série 12 pour un montant total de 1.250 millions d'euros.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Total Actif	8.685,5	10.015,3
Dont Prêts octroyés à SOCIETE GENERALE	8.337,1	9.423,5
Total Emissions / OF	8.432,6	9.759,8
Total Fonds Propres	230,5	222,6

A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des Banques de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde de 8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La trésorerie de Société Générale SCF est à nouveau remplacée en dépôts à terme auprès de SOCIETE GENERALE depuis le 1^{er} juillet 2016.

La valeur du remplacement en dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE, représente un total de 226,91 millions d'euros, dont -0,09 million d'euros d'intérêts courus. Les intérêts courus négatifs s'expliquent par l'application de taux d'intérêt négatifs.

La liquidité levée par l'émission des Obligations Foncières et remplacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 8.110,19 millions d'euros dont 8,46 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-dessous :

- les pertes à étaler d'un montant de 8,79 millions d'euros correspondent à des soultes de swaps de micro-couverture restants à lisser sur la durée de vie de ces derniers ;
- les charges à répartir d'un montant de 2,53 millions d'euros représentent la partie non courue des primes d'émissions sur Obligations Foncières à étaler sur la durée de vie de ces dernières ;
- les produits à recevoir d'un montant de 327,82 millions d'euros correspondent aux intérêts sur swaps de taux à recevoir à la clôture de l'exercice et les intérêts sur swaps de devise nets à recevoir ;
- le solde de 1,22 million d'euros des comptes de régularisation divers correspond aux créances sur divers débiteurs, dont une créance dans le cadre du versement au Fond de Résolution Unique, pour un montant de 0,9 million d'euros.

B- Bilan Passif

L'encours d'Obligations Foncières au 31 décembre 2016 est de 7.938,53 millions d'euros et 520,84 millions USD (comprenant respectivement 218,53 millions d'euros et 1,84 million USD d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs représentent l'impôt sur les sociétés de 4,39 millions d'euros, et les autres dettes fiscales et sociales à payer de 0,24 million d'euros.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éléments suivants :

- les intérêts sur swaps de taux à payer et les positions nettes représentent 3,39 millions d'euros ;
- les dettes fournisseurs représentent 2,90 millions d'euros correspondant aux provisions liées aux conventions de gestion, recouvrement et externalisation, et aux honoraires des CAC restant à payer ;
- les produits constatés d'avance d'un montant de 8,79 millions d'euros représentent les gains sur prime d'émission sur les Obligations Foncières ;
- le solde de 2,53 millions d'euros représente les gains sur les soultes des swaps restants à étaler sur la durée de vie de ces derniers.

Le capital social de la Société est demeuré à 150 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 3,63 millions d'euros.

La Société n'ayant jamais distribué de dividendes, le report à nouveau s'élève à 68,99 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 7,90 millions d'euros au 31 décembre 2016.

C- Compte de Résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- les intérêts liés aux créances de prêts qui représentent un produit de 84,54 millions d'euros ;
- les autres intérêts et produits qui représentent un produit de 329,39 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte fixe des swaps de couverture ;
- les intérêts liés aux Obligations Foncières qui représentent une charge de 325,83 millions d'euros ;
- les autres intérêts ou charges assimilés qui représentent une charge de 70,02 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte variable des swaps de couverture ;
- l'impact lié à l'amortissement des primes d'émission qui représentent une charge de 1,26 million,
- les intérêts négatifs liés au remplacement des fonds propres qui représentent une charge de 0.18 million d'euros.

Ainsi, le produit net bancaire s'élève à 16,67 millions d'euros au 31 décembre 2016 en baisse de 11 % par rapport à l'année 2015. Cette évolution s'explique par l'effet suivant :

- la baisse des encours moyens sur l'année 2016, suite au remboursement de 5 émissions en juin et juillet,
- le remplacement des fonds propres à taux négatif depuis juillet 2016.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 4,38 millions d'euros, en baisse de 7 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la forte baisse de la provision du versement au Fond de Résolution Unique, qui fait suite à un trop payé.

Ainsi, le bénéfice net après impôt s'élève à 7,91 millions d'euros, en baisse de 7 % par rapport à l'année précédente.

D- Situation Financière et Ratios Prudentiels

Au 31 décembre 2016, les fonds propres de Société Générale SCF s'élèvent à 230,53 millions d'euros.

Dans le cadre du décret n°2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, Société Générale SCF a été exemptée à compter du 1^{er} janvier 2014, du respect en base individuelle et de la production à titre d'information des ratios de solvabilité, grands risques réglementaires et de levier.

E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'Obligations Foncières. Ces dernières ont pour objet de financer des créances de prêts garanties par le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie et sont remboursées grâce aux produits de ces créances.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SCF est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2015 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2016 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	12 384,00	-55.465,00	0	-1.292,52	-44.373,52

Le montant négatif renvoie à un avoir.

Au 31 décembre 2015 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	952,5	0	-3.840,53	-2.888,03

Le montant négatif renvoie à un avoir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 7.906.466,49 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 7.906.466,49 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 68.989.818,15 euros, soit un résultat à affecter de 76.896.284,64 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale : 395.323,32 euros,
A la réserve libre : 0,00 euro,
Versement de dividende : 0,00 euro,
Au report à nouveau : 76.500.961,32 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale du 17 mai 2016, a décidé que, pour l'exercice 2016, le montant global des jetons de présence est fixé à 4.000 euros brut.

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2016, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer cette somme exclusivement à Monsieur Jean-Louis FORT, Administrateur indépendant, à raison de 500 euros par Conseil auquel il aura assisté et pour un montant annuel maximum de 4.000 euros.

Ainsi, Société Générale SCF a versé à Monsieur Jean-Louis FORT 1.270 euros net de jetons de présence, au titre de l'exercice 2016.

Ce montant correspond à 500 euros brut de jetons de présence, au titre des 4 Conseils d'Administration de l'exercice 2016, soit 2.000 euros brut au total.

Conformément à la fiscalité en vigueur, Société Générale SCF a procédé au paiement de 21 % d'acompte au titre de l'Impôt sur le revenu, soit 420 euros.

Société Générale SCF a également procédé au paiement de 15,5 % de prélèvements sociaux, soit 310 euros.

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présences à attribuer aux

Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 16.000 euros brut au maximum pour l'exercice 2017, répartis entre une part fixe de 4.000 euros brut et une part variable de 12.000 euros brut au maximum.

MODIFICATION STATUTAIRE

Afin de se conformer à la nouvelle instruction Groupe, nous vous proposons un projet de modification statutaire portant sur la réduction de la durée du mandat des Administrateurs de 6 ans à 4 ans.

L'article 13 des statuts serait modifié comme suit :

« ARTICLE 13 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Ces administrateurs sont au nombre de trois au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales.

Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. »

La suite de l'article demeurerait inchangée.

SITUATION DES MANDATS

Nous vous proposons de nommer Monsieur Philippe RUCHETON, demeurant V jircharich 146/5 à Prague, République Tchèque, en qualité d'Administrateur indépendant pour une durée de quatre années, conformément à la modification statutaire envisagée, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 16 mars 2017, de nommer Monsieur Nicolas COSSON, demeurant au 1 rue de Rocroy - 75010 PARIS, aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Grégoire SIMON-BARBOUX, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

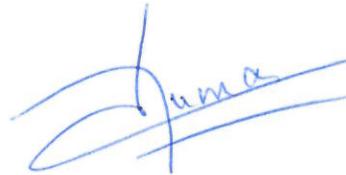
A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (En EUR)	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000
Nombre d'actions émises	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000
ordinaires	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Résultats globaux des opérations effectives (En K EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes	412 664,73	511 928,75	530 195,16	542 450,00	581 213
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	12 292,15	13 938,34	11 175,75	27 456,00	20 288
Impôt sur les bénéfices	4 385,68	5 476,15	4 187,21	10 432,00	7 303
Résultat après impôts, amortissements et provisions	7 906,47	8 462,19	6 988,54	17 024,00	12 985
Distribution de dividendes					
Résultats des opérations par action (En EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,53	0,56	0,47	1,13	0,87
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,53	0,56	0,47	1,13	0,87
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

⁽¹⁾ Signes : en + pour les charges et en - pour les produits

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Cf. Fichier PDF Mandats.